

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024 à 20h00**

**Séance n° 5/2024**

**Présents :** ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne

**Excusé :** MATICHARD Franck donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle

**Secrétaire de séance :** FRISOT Carole

**Date de la convocation :** 20 mars 2024

Ordre du jour :

– **Finances**

- Désignation d'un président de séance
- Compte Administratif 2023 : budget CCAS
- Compte de Gestion 2023 : budget CCAS
- Compte financier unique : budget commune
- Compte financier unique : budget lotissement
- Affectation du résultat : budgets CCAS, Commune et Lotissement
- Vote des taux d'imposition
- Vote des subventions 2024
- Budget Primitif 2024 : budgets Commune et Lotissement

– **Ecole, sport, loisirs,**

- Rythmes scolaires

– **Questions diverses**

Le procès-verbal de la séance du vendredi 22 mars est adopté.

**FINANCES**

Mme BOURLIERE Claudine est désignée Présidente de séance.

**1- Vote du compte administratif 2023 : budget CCAS**

**Délibération 5-2024-1 : approbation CA 2023 budget CCAS**

	Section	RECETTES	9 469.26 €
BUDGET CCAS	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	2 015.29 €
	Section	RECETTES	33 420.32 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	0 €

Mme le Maire s'est retirée pour le vote.

Le compte administratif du budget CCAS exercice 2023 est approuvé à l'unanimité.

**2- Vote du compte de Gestion 2023 : budget CCAS**

**Délibération 5-2024-2 : approbation CG 2023 budget CCAS**

Conforme aux écritures du compte administratif, le compte de gestion du budget CCAS est approuvé à l'unanimité.

**3- Compte Financier Unique 2023 : budget commune**  
**Délibération 5-2024-3 : approbation du CFU 2023 commune**

BUDGET COMMUNE	Section	RECETTES	972 465 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
	Section	RECETTES	441 964.38 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	408 112.60 €

Mme le Maire s'est retirée pour le vote.

Le compte financier unique pour le budget Commune pour l'exercice 2023 est approuvé à 13 voix pour et 1 voix contre (M. MARQUET).

**4- Compte Financier Unique 2023 : budget lotissement**  
**Délibération 5-2024-4 : approbation CFU 2024 lotissement**

BUDGET LOTISSEMENT	Section	RECETTES	50 705.97 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
	Section	RECETTES	95 958.72 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	25 139.33 €

Mme le Maire s'est retirée pour le vote.

Le compte financier unique pour le budget lotissement est approuvé à l'unanimité.

**5- Affectation du résultat 2023 : budget CCAS**  
**Délibération 5-2024-5 : affectation du résultat 2023 : budget CCAS**

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2023, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	=	12 677.59 €
Résultat d'investissement	=	33 420.32 €

Conformément à la délibération du 24 novembre 2023, le budget CCAS a été clôturé au 31 décembre 2023 et les résultats 2023 seront repris dans le budget communal 2024.

**6- Affectation du résultat 2023 : budget commune**  
**Délibération 5-2024-6 : affectation du résultat 2023 : budget commune**

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2022, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	=	746 391.65 €
Résultat d'investissement	=	788 844.87 €
Solde des restes à réaliser	=	- 931 000.00 €
Affectation en réserve	=	108 734.81 €
Report en fonctionnement	=	637 656.84 €

**7- Affectation du résultat 2023 : budget lotissement**

**Délibération 5-2024-7 : affectation du résultat 2023 : budget lotissement**

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2023, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	=	- 23 290.28 €
Résultat d'investissement	=	73 612.10 €
Solde des restes à réaliser	=	0 €
Affectation en réserve	=	0 €
Report en fonctionnement	=	- 23 290.28 €

**8- Vote des taux d'imposition 2024**

**Délibération 5-2024-8 : vote des taux d'imposition 2024**

Il est proposé au conseil municipal, de maintenir pour l'exercice 2024 les taux d'imposition 2023, en tenant compte des modifications légales soit :

<b>TAXES</b>	<b>Taux</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	26.54
<b>Taxe foncière non bâti</b>	31.04
<b>Taxe habitation</b>	6.26

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien de ces taux.

**9- Vote des subventions aux associations**

**Délibération 5-2024-9 : vote des subventions et subvention exceptionnelle sou des écoles**

Le montant des subventions allouées aux associations pour l'année 2024 est de 7 129.86 €. Le conseil municipal, accepte à l'unanimité le versement de ces subventions.

Mme le Maire fait état d'une demande de subvention exceptionnelle de la part du sou des écoles, reçue ce jour. Le Sou des écoles énonce les difficultés financières rencontrées cette année du fait de l'annulation de « la marche en pays de jars », principale ressource financière de l'association et du fait de l'organisation d'une sortie scolaire pour l'ensemble des élèves des classes primaires qui nécessite un financement élevé.

M. Dumas préconise, pour apaiser le climat social, le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€.

M. Marquet estime que l'on a très mal géré ce problème et est favorable au versement d'une subvention exceptionnelle. Les élus s'accordent à dire que cette subvention est justifiée dans la mesure où elle permettra de financer un voyage scolaire et sera au bénéfice des enfants. Les élus soulignent également que certains achats (entrée pour Le Pal, calendrier de l'avent) ne revêtent pas un caractère pédagogique alors qu'il s'agit du principal objectif de cette association.

Le conseil municipal accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€ à 14 voix pour et 1 opposition (M. CORRE).

**10- Vote budget primitif 2024 : budget commune et budget lotissement**

**Délibération 5-2024-10 : vote BP 2024 budget commune et budget lotissement**

Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à 14 voix pour et 1 voix contre (M. MARQUET) le budget primitif Commune 2024. Il s'équilibre de la manière suivante :

a. En section de Fonctionnement :	1 504 714.43 €
b. En section d'Investissement :	1 966 986.19 €

Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à 15 voix pour le budget primitif lotissement 2024. Il s'équilibre de la manière suivante :

- a. En section de Fonctionnement : 86 580.88 €
- b. En section d'Investissement : 136 862.70 €

## ECOLE, SPORT, LOISIRS

### 11- Rythmes scolaires

#### *Délibération 5-2024-11 : maintien de la semaine à 4 jours*

Mme le Maire rappelle que la semaine à 4 jours est actuellement pratiquée à l'école. Le conseil d'école qui s'est tenu dernièrement a confirmé la volonté de maintenir la semaine de 4 jours.

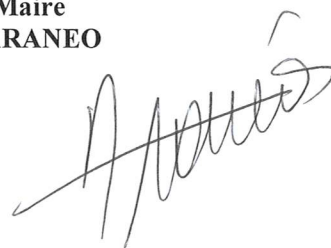
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la reconduction du rythme scolaire à 4 jours.

Séance levée à 21h20

Le Secrétaire de séance  
C. FRISOT



Le Maire  
C. ARANEO



Mis en ligne sur le site le :

**30 AVR. 2024**